

**DATE DE CONVOCATION**

02/09/2024

**DATE D’AFFICHAGE**

02/09/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>21</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>26</b>

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 9 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Étaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET  
Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI  
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie MOBASHER

---

---

**Délibération n° 24.09.09/13**

**Objet / Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE**

---

---

Monsieur le Maire informe l’assemblée délibérante de la volonté de la commune de Blainville-sur-Orne d’adhérer au SDEC ÉNERGIE, en matière de compétence « Eclairage public ».

En sa qualité de commune membre du SDEC ÉNERGIE, la Ville de Giberville se doit de délibérer afin d’avaliser ou non cette demande, dans un délai de trois mois à compter de la décision prise le Comité syndical de cette instance.

Monsieur le Maire soumet donc cette proposition d’adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE à l’approbation du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;**

**VU** les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l’adhésion de la Communauté urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 ;

**VU** la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d’adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public » ;

**VU** la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d’adhésion et de transfert de compétence ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d’être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

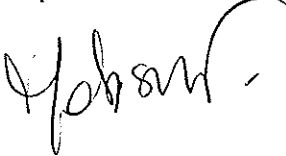
- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ÉNERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le Département ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion ;

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Sophie MOBASHER



Le Maire,  
Damien de WINTER

